

# Démarche Révision du PAC-type PLU Partie Risques

Présentation Jean-Louis Berthemin



# PAC de l'État dans les PLU

- **Articles L. 121-2 et R. 121-1 du CU** : le porter à connaissance est établi et communiqué par le préfet à la commune ou au groupement compétent
- **Objectif** : porter à la connaissance de la commune ou du groupement les informations nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière d'urbanisme (cadre législatif et réglementaire à respecter, études, etc)

# PAC-Type PLU

- Document type comportant un menu détaillé
  - Rappel des règles générales d'utilisation des sols et dispositions générales communes aux documents d'urbanisme
  - Dispositions particulières applicables au territoire (Loi montagne, DTA, SCoT, SDAGE, etc.)
  - Dispositions sectorielles applicables au territoire
  - Avec pour chaque thème,
    - un paragraphe général pour les références réglementaires
    - paragraphes-types correspondant aux différents cas rencontrés pour chaque sujet
- Document refondu et validé en interministériel en 2005, régulièrement mis à jour, servant à élaborer les PAC de chaque commune ou groupement

# Objectifs refonte PAC-type

## Partie Risques

- S'intègre dans une amélioration générale du PAC-type (présentation, plan, Lois « Grenelle »,...)
- Partie Risques :
  - Recentrer cette partie du PAC sur son objet principal : intégration des risques dans le PLU
  - Maintenir de façon limitée une information sur les politiques en matière de prévention des risques non portées par un document spécifique  
=> une partie distincte évitant toute confusion sur sa portée
  - PAC bâti sur les notions risques naturels / risques technologiques, seules citées dans les articles L. 121-1 et R. 123-11 b) du CU
  - Rappel des textes réglementaires spécifiques aux PLU
  - Distinction entre documents de connaissance des risques valant SUP et les autres

# PAC-Type

## Partie Risques (1/2)

- Prévention et prise en compte des risques naturels :
  - spécificités de prise en compte des risques naturels dans les PLU + guide
  - éléments de connaissance par l'État
  - éléments de connaissance relevant des obligations de la commune
  - recommandations complémentaires
  - étude et réflexions complémentaires conseillées
  - information sur la politique publique de prévention des risques naturels

# PAC-Type

## Partie Risques (2/2)

- Prévention et prise en compte des risques technologiques :
  - prise en compte dans les PLU
  - éléments de connaissance par l'État
    - Risque industriel
    - Risque nucléaire
    - Transports de matières dangereuses
    - Ruptures de barrages
    - Sites et sols pollués
    - Risques miniers

